

République Française
Département de l'Aube
Arrondissement de NOGENT-SUR-SEINE
Commune de VILLENAUXE LA GRANDE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Villenauxe-la-Grande

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2017

Date de la convocation : 20 novembre 2017

Date d'affichage : 29 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre novembre à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Paul BUJAR, maire.

Présents : Paul BUJAR, François COLIN, Valérie DONGO, Eddie FRANCOIS, Bernadette GARNIER, Elise GRAMMAIRE, Alain GUERIN, Damien GUERINOT, Francis GUILLOT, Patrice JOSSET, Nicole JOZY, Bernard LAMORIL, Nicole LEGRAS, Sylvie LEREDOTTE, Christian POIRETTE, Vincent SERRIER, Jean Louis WAIBEL

Représentés : Catherine ABT par Damien GUERINOT, Jean Yves MATHIAS par Bernadette GARNIER, Jean Claude ROUSSEL par Paul BUJAR

Absents : Barbara CARPANESE

Secrétaire : Madame Nicole JOZY

Les comptes rendus des deux dernières séances sont lus et approuvés à l'unanimité.

La séance est ouverte.

1 - Création d'une maison de santé : * Approbation de la convention pour l'attribution d'une subvention d'investissement par le Conseil Départemental
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17+3	16	1	3	0

Madame Bernadette GARNIER informe les conseillers municipaux que, dans le cadre du plan départemental de soutien aux projets structurants des territoires, le conseil départemental a décidé de subventionner à hauteur de 250 000 € **le projet de création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Villenauxe la Grande.**

Afin de formaliser le versement de cette aide départementale à l'investissement, une convention entre la commune et le conseil départemental fixant les modalités d'utilisation et de versement de la subvention a été soumise à l'approbation du conseil municipal.

M. LAMORIL a réaffirmé que le projet retenu était trop coûteux sans remettre en cause le principe de regrouper l'ensemble des professionnels de santé sous un même toit.

M. COLIN a salué l'intervention de Mme GARNIER auprès du conseil départemental qui a attribué une subvention de 250 000 € pour la création d'une maison médicale tout en réaffirmant que le projet était trop onéreux.

Le dossier a été soumis à l'approbation du conseil municipal qui l'a adopté à la majorité relative. A voté contre : M. WAIBEL ; se sont abstenus : MM. COLIN-LAMORIL-GUILLOT.

2 - Fixation des conditions financières et patrimoniales du transfert des zones d'activités et achat des terrains viabilisés résiduels par la Communauté de Communes

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17+3	19	1 M. Lamoril	0	0

En introduction, M. le Maire a rappelé à l'assemblée le contexte de ce dossier qui s'inscrit dans le cadre de la loi " Notre."

Toutes les communes adhérentes à la Communauté de Communes du Nogentais ayant "perdu" la compétence du DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE" au profit de l'intercommunalité, il convenait de régulariser, au cas par cas les situations particulières et de faire adopter par l'ensemble des conseils municipaux les décisions prises.

Les communes de NOGENT/SEINE et de PONT/SEINE disposent sur leur territoire de zones aménagées qu'il convient de transférer en pleine propriété à la Communauté de Communes du Nogentais aux fins d'en assurer la gestion.

Les conditions du transfert de propriété ont été définies par la CCN et les communes concernées en fonction de critères particuliers propres à la situation de chacune des zones aménagées.

M. le Maire a précisé que le conseil municipal était saisi pour entériner les propositions arrêtées. Il a fait état d'un courrier adressé à l'ensemble des Elus municipaux, par le Maire de PONT/SEINE pour demander un aménagement plus favorable à la commune de PONT/SEINE.

M. LAMORIL s'est exprimé pour dénoncer la forme de cette consultation qui n'offre aucune alternative et déclare qu'il vote "CONTRE" la proposition présentée.

M. COLIN faisant écho à la requête du maire de PONT/SEINE, déplore les conditions de mise à disposition de la ZAE ne permettant pas à la commune de PONT SEINE de disposer sans délais du produit de la vente de son bien.

M. le Maire de VILLENAUXE, en conclusion, a rappelé à l'assemblée que :

- L'intervention financière de la CCN avait permis, en son temps, de maintenir l'activité industrielle avec les emplois à PONT/SEINE,
- Que la CCN devra supporter la charge des loyers impayés laissés par l'industriel
- Que le programme des VRD qui n'a pas été réalisé par la commune de PONT/SEINE sera à la charge de la CCN.

3 - Acquisition d'un camion pour les services techniques

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17+3	17	0	3	0

Monsieur le Maire a proposé d'acquérir un camion fourgon d'occasion de marque RENAULT pour remplacer un véhicule qui ne remplit plus les conditions de circulation (citroën AX).

M. COLIN a fait remarquer que le véhicule d'occasion en question avait 32 ans. Bien qu'en bon état apparent, ce véhicule pourrait ne pas répondre aux nouvelles normes imposées, lors du contrôle technique obligatoire.

Le conseil municipal a toutefois entériné l'acquisition du véhicule (3 abstentions : MM. COLIN-FRANCOIS et Mme JOZY)

4 - Acquisition d'une structure de jeux pour les besoins de l'Ecole maternelle

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17+3	19	0	1	0

Monsieur le Maire a fait part aux membres du conseil municipal du souhait de l'équipe pédagogique de l'école maternelle de remplacer le jeu de cour dont l'état de vétusté a nécessité d'en condamner l'utilisation.

Monsieur le Maire propose d'acquérir un nouveau jeu de cour pour les enfants scolarisés en remplacement de l'équipement obsolète.

Le montant de l'investissement s'élève à 7 464 € TTC.

M. GUERIN s'est interrogé sur la nécessité d'engager la commune dans ce type d'investissement.

Les conseillers municipaux ont approuvé l'acquisition de ce jeu (M. GUERIN s'est abstenu)

5 - Acquisition de compteurs pour le Service Eau

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17+3	20	0	0	0

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'acquisition de compteurs d'eau pour un montant de 11 428.68 € TTC

6 - Révision des tarifs municipaux pour 2018

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	17+3	18	1	1	0

Les conseillers municipaux ont approuvé la revalorisation des tarifs municipaux pour l'année 2018. M. GUERINOT a manifesté son désaccord sur tarifs de la salle des fêtes, estimant les tarifs trop dissuasifs compte tenu de l'état actuel des équipements de la salle des fêtes et de son manque d'attractivité.

(18 voix pour – 1 voix contre : M. Guérinot – 1 abstention : M. François)

7 - Contribution des services Eau et Assainissement aux charges de fonctionnement et de personnel
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17+3	18	1 M. Waibel	1 M. Guillot	0

Le conseil municipal a adopté les modalités de transfert de charges des budgets des services Eau et Assainissement vers le budget de la commune.

M. Waibel, bien que ne remettant pas en cause la procédure qui consiste à facturer à ces services, le travail des agents communaux détachés, a contesté le montant surestimé de cette contribution qui impacte le prix de vente de l'eau aux usagers.

(décision adoptée à la majorité relative : 1 vote contre – M. Waibel – 1 abstention – M. Guillot)

8 - Régularisations budgétaires sur le budget communal et Assainissement

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
17	17+3	20	0	0	0

Le conseil municipal a adopté les différentes régularisations budgétaires sur les budgets de la commune et du service Eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30 .

Fait à VILLENAUXE LA GRANDE, les jours, mois et an susdits

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Nicole JOZY

Paul BUJAR